

Biennale Internationale de l'Humour dans l'Art - 28ème édition

Tolentino 27 août/ 27 septembre 2015

## RÈGLEMENT

### ART. 1 - OBJET

La Commune de Tolentino organise la **28** ème **Biennale Internationale de l'Humour dans l'Art**, concours à prix consacré à l'art humoristique.

Le concours comprend deux sections:

- **“Prix International de la Ville de Tolentino”** consacré à l'art humoristique sur le thème **“Mourir de rire”**

*“Mourir de rire” c'est une expression proverbiale, une façon de dire, mais aussi une invitation aux artistes à réfléchir sur le rôle central du rire à l'intérieur des conflits irresolus du monde contemporain. Car aujourd'hui plus que jamais la liberté de satire représente un moment de liberté d'expression auquel on ne peut pas renoncer.*

- **“Prix Luigi Mari”** consacré au portrait caricatural de personnages illustres.

Le concours prévoit:

- une sélection d'oeuvres de la part d'un Jury qualifié qui sera présentée au cours de la **28** ème **Biennale Internationale de l'Humour dans l'Art**, événement expositif qui se tiendra à Tolentino du 27 août au 27 septembre 2015;
- une soirée/ événement de remise des prix aux gagnants;
- la publication d'un catalogue des oeuvres sélectionnées pour l'exposition qui sera donné aux auteurs.

### ART. 2 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Au concours peuvent participer tous les artistes contemporains du monde entier, sans limites d'âge, avec un nombre maximum de trois oeuvres pour chaque section, inédites et en original, aux dimensions et à la technique libres et dans toutes les formes visuelles possibles: **peinture, graphique, sculpture et installation, photographie**, art visuel, dans tout type de matériel et support.

### ART. 3 - DELAI

Le délai pour l'admission au concours des oeuvres est fixé au 2 **mai 2015**. Avant cette date toutes les oeuvres devront parvenir à:

**Secrétariat de la “28ème Biennale Internationale de l'humour dans l'art” - Palazzo Sangallo, Piazza della Libertà, 18 - 62029 TOLENTINO (Italia)**

Chaque auteur devra joindre obligatoirement la fiche de participation, intégralement remplie et dûment signée. Chaque oeuvre doit être signée **en original** et accompagnée de son propre coupon.

Les oeuvres devront être envoyées en port franc. Les oeuvres envoyées seront acceptées à condition qu'elles soient exemptes de taxes, de frais de douane et de tout autre frais à la charge de la Commune.

### ART. 4 –JURY

L'acceptation des oeuvres, leur sélection pour l'exposition et la remise des prix sont de la exclusive compétence du Jury nommé par l'Administration Communale de Tolentino avec la Direction Artistique de la Biennale. Le verdict du Jury est sans appel.

### ART. 5 – PRIX

Le Jury remettra les prix suivants:

- **“Prix International Ville de Tolentino”** consacré à l'art humoristique sur le thème **“Mourir de rire”**

1er Prix - Le Vainqueur de la Biennale recevra 2.000,00 €. En cas d'égalité le prix en argent attribué sera partagé entre les gagnants.

2er Prix - louange

3er Prix – louange

**“Prix Luigi Mari”** consacré au portrait caricatural de personnages illustres

1er Prix - louange

**Prix du public** C'est une louange spéciale accordée à une oeuvre, parmi celles exposées, qui obtiendra la plus grande approbation de la part du public, sur la base des préférences indiquées directement par les visiteurs de l'Exposition.

**D'autres prix spéciaux** pourront être attribués par le Jury.

#### **ART. 6 – RESTITUTION DES OEUVRES**

Les oeuvres couronnées ne seront pas restituées. Elles resteront la propriété de la Mairie de Tolentino et elles feront partie de la collection du **MIUMOR** - Musée International de l'Humour dans l'Art.

Les oeuvres **volontairement léguées par l'Auteur**, comme indiqué sur le coupon joint à l'oeuvre, resteront la propriété de la Mairie di Tolentino, qui pourra en disposer librement.

Les oeuvres **qui ne seront pas léguées** pourront être retirées personnellement par l'artiste (ou par un délégué) chez le MIUMOR avant le 31 mars 2016 ou elles pourront être restituées, à la demande de l'intéressé apposée sur le coupon joint à l'oeuvre, pas avant le trentième jour qui suivra la date de clôture prévue par la Biennale, sauf prolongation.

#### **ART. 7 - RESPONSABILITÉ**

La Commune de Tolentino, en tant qu'organisatrice de la manifestation, assure la plus grande diligence dans la garde et la surveillance des oeuvres, déclinant toutefois toute responsabilité en cas de vols, d'incendies, de dommages ou de perte dus à des causes impondérables pouvant se produire durant la période de permanences des oeuvres auprès du siège de la Biennale et pendant les phases de transports des oeuvres.

#### **ART. 8 – EMPLOI ET REPRODUCTION DES OEUVRES**

La Commune de Tolentino est autorisée à reproduire les oeuvres sélectionnées pour leur publication sur le catalogue officiel de l'exposition et ce pour le nombre d'exemplaires retenu opportun par l'Organisateur, pour la publication sur le site web et pour tout autre moyen de communication, de promotion et d'activité de l'organisateur.

La Commune est autorisée à publier l'oeuvre sur quelque support que soit, même à des fins de caractère commercial. L'Auteur de l'oeuvre sera indiqué, dans les reproductions de l'oeuvre, selon les moyens d'utilisation. L'auteur permet la libre utilisation de l'oeuvre à des fins cognitifs, éducatifs, récréatifs et de jouissance publique.

L'Auteur de l'oeuvre publiée renonce, donc, volontairement à toute indemnisation.

#### **ART. 9 - CONSENTEMENT**

Les participants au Concours autorisent expressément la Commune de Tolentino au traitement des données personnelles transmises aux termes du Còde en matière des données personnelles, dans le but aussi de les insérer dans des banques des données gérées directement par la Commune ou par une personne chargée par la Commune même à ce propos.

La Commune de Tolentino, en tant qu'organisateur a le droit de décision finale sur tout ce qui n'est pas précisé dans ce Règlement.

Le Règlement est publié sur le site [www.biennaleumorismo.it](http://www.biennaleumorismo.it) en langue italienne, anglaise, française et espagnole. En cas de différend c'est le texte en langue italienne qui fera foi.

La participation au concours de la **28ème Biennale Internationale del l'Humour dans l'Art** implique l'acceptation sans conditions de tous les articles de ce Règlement.

#### **INFO:**

[www.biennaleumorismo.it](http://www.biennaleumorismo.it)

tel 0733.901365 / 0733.901326 / 0733.969797

fax 0733.966535

e mail: [info@biennaleumorismo.it](mailto:info@biennaleumorismo.it)

## FICHE DE PARTICIPATION

PRENOM

NOM

PSEUDONYME

SEXE  M  F

LIEU ET DATE DE NAISSANCE

e.mail

SITE WEB

ADRESSE

TEL/MOB:

BRÈVE C.V. DE L'ARTISTE (Á JOINDRE)

demande de participer à la

### **28ème BIENNALE INTERNATIONALE DE L'HUMOUR DANS L'ART**

Section "**Prix International de la Ville de Tolentino**" consacré à l'art humoristique sur le thème "**Mourir de rire**"

avec les oeuvres suivantes

1. TITRE .....
2. TITRE .....
3. TITRE .....

Section "**Prix Luigi Mari**" consacré au portrait caricatural de personnages illustres

avec les oeuvres suivantes

1. TITRE .....
2. TITRE .....
3. TITRE .....

---

Le(La) soussigné(e):

- d' autoriser expréssément la Commune de Tolentino au traitement des données personnelles transmises aux termes du Còde en matière des données personnelles, dans le but aussi de les insérer dans des banques des données gerées directement par la Commune ou par une personne chargée par la Commune même à ce propos.
- d' autoriser la Commune de Tolentino a reproduire les oeuvres selectionnées pour leur publication sur le catalogue officiel de l'exposition et ce pour le nombre d'exemplaires retenu opportun par l'Organisateur, pour la publication sur le site web et pour tout autre moyen de communication, de promotion et d'activité de l'organisateur; La Commune est autorisée à publier l'oeuvre sur quelque support que soit, même à des fins de caractère commercial. L'Auteur de l'oeuvre sera indiqué dans les reproductions de l'oeuvre, selon les moyens d'utilisation. L'auteur permet la libre utilisation de l'oeuvre à des fins cognitifs, éducatifs, récréatifs et de jouissance publique. L'Auteur de l'oeuvre publiée renonce, donc, volontairement à toute indemnisation
- d'accepter sans conditions tous les articles de ce Règlement de participation au concours de la **28ème Biennale Internationale del l'Humour dans l'Art** organisé par la Commune di Tolentino;

date \_\_\_\_\_

signature \_\_\_\_\_

FICHE à joindre à chacune des oeuvres en concours

Section **“Prix International de la Ville de Tolentino”** consacré à l'art humoristique sur le thème **“Mourir de rire”**

OEUVRE N. 1

NOM ET PRENOM

TITRE DE L'OEUVRE

TECHNIQUE

DIMENSIONS

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art - MIUMOR

OUI et le Miumor pourra en disposer librement

NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR

NO et j'en demande la restitution

OEUVRE N. 2

NOM ET PRENOM

TITRE DE L'OEUVRE

TECHNIQUE

DIMENSIONS

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art - MIUMOR

OUI et le Miumor pourra en disposer librement

NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR

NO et j'en demande la restitution

OEUVRE N. 3

NOM ET PRENOM

TITRE DE L'OEUVRE

TECHNIQUE

DIMENSIONS

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art - MIUMOR

OUI et le Miumor pourra en disposer librement

NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR

NO et j'en demande la restitution

Section “**Prix Luigi Mari**” consacré au portrait caricatural de personnages illustres

OEUVRE N. 1

NOM ET PRENOM

TITRE DE L'OEUVRE

TECHNIQUE

DIMENSIONS

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art - MIUMOR

OUI et le Miumor pourra en disposer librement

NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR

NO et j'en demande la restitution

OEUVRE N. 2

NOM ET PRENOM

TITRE DE L'OEUVRE

TECHNIQUE

DIMENSIONS

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art - MIUMOR

OUI et le Miumor pourra en disposer librement

NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR

NO et j'en demande la restitution

OEUVRE N. 3

NOM ET PRENOM

TITRE DE L'OEUVRE

TECHNIQUE

DIMENSIONS

L'oeuvre est donnée au Musée International de l'Humour dans l'Art - MIUMOR

OUI et le Miumor pourra en disposer librement

NO et je demande de la retirer personnellement chez le MIUMOR

NO et j'en demande la restitution